



## Barème des cotisations

2027

Catégories	Base	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6 (membres fondateurs)
Maîtres d'ouvrages publics	Budget alloué aux infrastructures		Moins de 10M€	De 10 à 100 M€	De 100 à 1000M€	Plus de 1000M€	
Entreprises de travaux, Industriels, Concessionnaires exploitants d'infrastructures	Chiffre d'affaires		Moins de 100M€	De 100 à 500M€	De 500 à 2000M€	Plus de 2000M€	
Ingénieries, Bureaux d'étude, Etablissements R&D, Editeurs de logiciels	Chiffre d'affaires ou budget annuel	Moins de 2 M€	de 2 à 20M€	De 20 à 200M€	De 200 à 2000M€	Plus de 2000M€	
Ecoles d'ingénieurs, Universités	Statut	Toutes tailles					
Fédérations, Syndicats, Associations <sup>1</sup>	Chiffre d'affaires du secteur		Moins de 500M€	De 500M€ à 10000M€	Plus de 10G€		
<b>COTISATION ANNUELLE</b>	<b>T<sub>IREX</sub> = 2 100 € T</b>	<b>0.2 T<sub>IREX</sub> 420 € HT</b>	<b>0.5 T<sub>IREX</sub> 1 050 € HT</b>	<b>T<sub>IREX</sub> 2 100 € HT</b>	<b>2T<sub>IREX</sub> 4 200 € HT</b>	<b>3T<sub>IREX</sub> 6 300 € HT</b>	<b>5T<sub>IREX</sub> 10 500 € HT</b>

<sup>1</sup> Les associations peuvent bénéficier d'une adhésion à coût nul dans le cadre d'une adhésion croisée avec l'IREX approuvée par le conseil d'administration